

BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS
ECCLESIASTIQUES.
SUPPLEMENT

CONTENANT LES PRINCIPAUX
Points de l'Histoire de l'Eglise des IV.
V. VI. VII. & VIII. Siecles, avec une
Table Chronologique..



A PARIS,
Chez ANDRE PRALARD, rue saint Jacques,
à l'Occasion.

M D C C X I.
Avec Approbation & Privilège du Roy.

TABLE DES TITRES.

<i>au commencement du sixième Siecle.</i>	324
CONTESTATION en Orient & en Occident, sur cette proposition : Un de la Trinité a souffert.	325
T A B L E Chronologique de l'Histoire Ecclesiastique des V. VI. VII. & VIII. Siecles de l'Eglise.	337
<i>Sixième Siecle.</i>	375
<i>Septième Siecle.</i>	407
<i>Huitième Siecle.</i>	436

Approbation du Censeur Roïal.

J'Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier l'Ouvrage qui a pour titre : *Bibliothèque des Auteurs Ecclesiastiques. Supplément, contenant les principaux Points de l'Histoire de l'Eglise des IV. V. VI. VII. & VIII. Siecles, avec une Table Chronologique* : où je n'ai rien trouvé qui blessât la Foi & les Mœurs. Fait à Paris ce 27 Aoust 1711.

BIGRES,

PRINCIPAUX



PRINCIPAUX POINTS
DE
L'HISTOIRE
DE L'EGLISE

Pour ajoûter
A LA BIBLIOTHEQUE
DES AUTEURS ECCLESIASTIQUES
DU IV. SIECLE.



*De la Persecution des Chrétiens sous Diocle-
tien, & des principaux Martyrs.*



L'EGLISE avoit jolii d'un assez grand repos depuis l'Empire de Galien. Aurelien qui avoit eu dessein de la troubler aiant été prevenu de la mort, ne publia point ses Edits, ou s'il les publia, ils

*Suite des
Empereurs
depuis Ga-
lien jus-
qu'à Dio-*

Hist. de l'Eg. IV. Siec.

A

long imprimée au commencement ou à la fin
dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée,
& qu'aux copies qui en seront collationnées par
l'un de nos amez & feaux Conseillers foy soit
ajoutée comme à l'Original. Commandons au
premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour
l'exécution des Presentes tous Actes requis &
nécessaires, sans demander autre permission;
nonobstant Clameur de Haro, Chartre Norman-
de & autres Lettres à ce contraires. Car tel est
nôtre plaisir. Donné à Versailles le vingtième
jour de Septembre l'an de grace mil sept cens
onze, & de nôtre regne le soixante-neuvième.
Par le Roy en son Conseil,

Signé, LAUTHIER.

*Registré sur le Registre N^o. 3. de la Communauté
des Libraires & Imprimeurs de Paris page 243.
N^o. 248. conformément aux Reglemens, & notam-
ment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. A Paris le 23.
Septembre 1711.*

Signé, DE LAUNAY,
Syndic.